

## MANDAT

conformément à l'art. 23 de la loi modifiée du 19 juillet 2004  
et modifié par l'art. 19 de la loi du 03 mars 2017 dite « Omnibus »  
concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Les soussignés :

la société à responsabilité limitée **DEVIMOLUX s.à r.l.**,  
établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 14 rue de la Gare,  
ici représentée par Monsieur **Nico Arend**, Monsieur **Serge CALTEUX** et Monsieur  
**Stephan SCHMIT**, associés gérants ;

En tant que maître d'ouvrage du projet d'aménagement particulier  
« Route du Vin » dans la Commune de Grevenmacher ;

ci-après dénommé « le mandant » ;

Donne par la présente mandat à :

la société **E-cone s.à r.l.**,  
établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 11 rue de la Gare,  
ici représentée par Monsieur Jordan Adans, urbaniste-aménageur et gérant,

ci-après dénommée « le mandataire »,

à engager dans la procédure d'adoption ledit projet d'aménagement particulier.

Donné à Mersch en trois exemplaires, le 30/11 2019.

Le mandant



Le mandataire

